



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 26 Août 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 7 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 1 membre

POINT N° 57

BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES 2026

DECISION MODIFICATIVE N° 2

- Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*
Vu *la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;*
Vu *le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;*
Vu *la délibération n° 575 du 11 février 2026 portant approbation du budget annexe énergies renouvelables 2026 de la Ville ;*

La présente décision modificative au budget annexe énergies renouvelables 2026 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement :

Il est nécessaire d'inscrire des crédits pour sortir de l'actif le véhicule hydrogène.

Il convient donc de prévoir des écritures d'ordre pour 26 000 € (dépenses de fonctionnement avec une contrepartie en recette d'investissement) aux articles suivants :

- 657 « valeurs comptables actifs cédés »
- 2182 « matériel de transport »

En dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement :

Afin d'équilibrer les sections, les crédits inscrits aux comptes 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 « virement à la section d'investissement » seront diminués de 26 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition de la commission finances,
Après en avoir délibéré,



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260826-57_2026-DE
Date de télétransmission : 31/08/2026
Date de réception préfecture : 31/08/2026

ADOpte la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le Budget annexe énergies renouvelables 2026

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Art. 657 Chap. 042 Valeurs comptables actif cédés	+ 26 000,00 €		
Art. 023 Chap. 023 Virement à la section d'investissement	- 26 000,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
Recettes		Recettes	
		Art. 2182 Chap. 0401 Matériel de transport	+ 26 000,00 €
		Art. 021 Chap. 021 Virem. de sect. Fonct.	- 26 000,00 €
TOTAL	+ 5 000,00 €	TOTAL	0,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marianne MARAFIOTI

La Maire

Noëllie HESTIN